

Qu'est-ce qu'une servitude d'utilité publique ?

Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) affectant l'utilisation des sols correspondent à des limitations administratives au droit de propriété, en application du principe de priorité de l'intérêt public sur les intérêts particuliers. Celles-ci sont opposables aux autorisations de construire et doivent donc être prises en compte lors de l'élaboration de votre projet (périmètre de protection d'un monument historique, périmètre de captage d'eau potable, protection contre les obstacles de liaison hertzienne ...)

La principale servitude d'utilité publique sur notre territoire est le périmètre de protection des monuments historiques.

Ainsi, mis à part la commune de Labruyère, l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée est concerné par cette servitude même si elle n'impact pas forcément une zone urbanisée.

Commune	Monument Historique	Classement	Date de classement
Bailleval	Camp de César	Classé	07/05/1937
	Eglise Saint Aubin	Classé	21/11/1930
Cauffry	Calvaire	Classé	20/02/1932
	Eglise de Laigneville	Classé	02/06/1911
Laigneville	Commanderie	Inscrit	30/05/1988
Liancourt	Château de la Rochefoucauld	Inscrit	02/12/1930
Mogeville	Eglise Saint Denis	Classé	24/08/1937
Rantigny	Eglise d'Uny-Saint-Georges	Inscrit	02/04/1927
Rosoy	Château de Verderonne	Classé et inscrit	17/04/1984 et 07/03/2008
	Château de Verderonne	Classé et inscrit	17/04/1984 et 07/03/2008
Verderonne	Ferme du Boulanc	Inscrit	07/03/2008